



#### SOMMAIRE

P.1/1 Edito  
P.2/2 Consultation sur le socle  
P.3/2 Enquête de rentrée  
P.4/2 Permanences  
P.5/3 Stages de formation syndicale  
P.6/3 Concours 2015  
P.7/3 Elections au C.A.  
P.8/3 Elections professionnelles  
P.9/3 Fiche pratique stagiaires  
P.10/3 Syndicalisation  
Annexe 1 : enquête de rentrée  
Annexe 2 : tableau des permanences  
Annexe 3 : stages de formation syndicale  
Annexe 4 : inscription aux concours  
Annexe 5 : élections au C.A.  
Annexe 6 : fiche pratique stagiaires

#### INFOS ACADÉMIQUES N°1

## ÉDITO

### 2 mois de salaire en moins par an : inacceptable !

Toutes les organisations syndicales de la Fonction publique dénoncent avec force le blocage depuis 2010 - et prévu jusqu'en 2017- du point d'indice.

Cependant, quand il s'agit de bâtir un plan d'action dans lequel les agents de la Fonction publique pourraient se reconnaître et s'investir, certaines organisations syndicales font défaut, évoquent le climat économique et social, bref, renoncent.

Pour le SNES-FSU, construire un plan d'action dans la durée, incluant toutes les formes possibles (pétitions, rassemblements, manifestations, grèves) est nécessaire, et cela dans l'unité la plus large.

Au delà du blocage de nos salaires, la crise économique et sociale que connaît notre pays devient maintenant une crise politique. La politique d'austérité conduite jusqu'à présent a diminué la consommation, asséché les recettes fiscales et aggravé les déficits. C'est donc bien à un nouveau tour de vis que doit s'attendre la population et à de nouvelles coupes dans les services publics, alors qu'est maintenue la programmation de 41 milliards d'euros d'allègements pour les entreprises.

Depuis plusieurs semaines, nombre de voix - économistes, politiques - s'élèvent pour contester la politique gouvernementale. Après avoir tenté de les taire dans son propre gouvernement, F. Hollande et M. Valls agitent maintenant la menace de l'extrême-droite.

Dans un tel contexte, le SNES-FSU estime urgent que le mouvement syndical, et plus largement le mouvement social, s'unisse et se fasse entendre, à partir de revendications communes et organise des mobilisations unitaires public/privé.

**5 ANNÉES D'ÉTUDES  
POUR UN  
TEL SALAIRE ?**

**LE SNES SE BAT POUR  
LA REVALORISATION  
DES SALAIRES**



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

## CONSULTATION SUR LE SOCLE Prendre la parole haut et fort !

Le SNES-FSU, qui n'a jamais porté l'idée de socle commun, a pourtant fait le choix de s'engager dans les discussions en cours, avec pour objectif de sortir des logiques du socle de 2005 et d'en finir avec un livret personnel de compétences dont plus personne ne veut.

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a conçu son projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture comme « *le programme général* » de la scolarité obligatoire. Cette nouvelle mouture marque une rupture avec le socle de 2005. Il suffit pour s'en convaincre de constater le rejet qu'il suscite chez les défenseurs habituels de ce dernier...

**RÉDUIRE L'ENSEIGNEMENT  
DU COLLÈGE À  
L'ACQUISITION DE  
COMPÉTENCES DE BASE,  
C'EST PAS UN PEU...**

LE SNES DÉFEND L'UNITÉ  
DU SECONDAIRE, LA QUALITÉ  
ET LA DIVERSITÉ DES ENSEIGNEMENTS



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

Le SNES-FSU se retrouve dans cette conception des contenus enseignés et considère que ce nouveau socle est une bonne base de débat. En collège, une demi-journée banalisée est prévue début octobre.

En lycée, le ministre qui avait accepté également une demi-journée banalisée semble avoir reculé. La lourdeur du questionnaire à renseigner et la difficulté de s'appropriier dans un temps aussi court un texte aussi dense ne doivent pas empêcher les collègues de s'engager dans cette consultation pour améliorer le texte et ne pas laisser de prise à ceux qui souhaiteraient qu'une liste de compétences validées par un nouveau LPC remplace le DNB.

Des outils d'analyse et de réflexion sont en ligne sur le site du SNES-FSU :  
<http://www.snes.edu/Projet-de-socle-commun.html>

---

## ENQUÊTE DE RENTRÉE

Vous trouverez en annexe une enquête de rentrée à renseigner, même de façon incomplète, et à adresser à la section académique.

---

## PERMANENCES

Vous trouverez en annexe et à afficher au panneau syndical, le planning des permanences des militantes et des militants de la section académique et des sections départementales à Nice et à Toulon.

---

## STAGES DE FORMATION SYNDICALE ORGANISÉS PAR LE SNES-FSU

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

Une collègue (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement. La demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance (modèle sur [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu) rubrique « stages syndicaux ») Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, alerter la section académique du SNES-FSU.

Vous trouverez en annexe une affichette des stages du 1er trimestre pour le panneau syndical.

---

## CONCOURS 2015

Les inscriptions aux concours sont ouvertes. Il peut être utile de le rappeler individuellement à nos collègues non-titulaires.

Vous trouverez en annexe une affichette pour le panneau syndical.

---

## ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Construire des listes syndicales FSU (SNES-FSU – SNEP-FSU – SNUIPP-FSU – SNUEP-FSU ...).**

A quelques jours des prochaines élections professionnelles de décembre 2014, assurer la visibilité du SNES-FSU et des syndicats de la FSU est plus que jamais nécessaire.

Les élections au CA se dérouleront avant la fin de la 7ème semaine de l'année scolaire, soit avant le samedi 18 octobre 2014. Le jour du scrutin est décidé par le chef d'établissement. Rien n'interdit une concertation ! N'oubliez pas de vérifier **les listes électorales**, qui doivent être **affichées 20 jours avant** le scrutin. Les listes, composées de 14 membres maximum (7 titulaires et 7 suppléants) - ou de 12 membres pour les collèges de moins de 600 élèves sans SEGPA (6 titulaires et 6 suppléants) -, doivent être **déposées** au moins **10 jours avant** le scrutin. Le matériel de vote doit être adressé ou remis à tous les électeurs **6 jours** avant le scrutin (le vérifier pour les collègues absents).

La liste doit être accompagnée d'une profession de foi. Il est important de partir des problèmes et des besoins de l'établissement, de rappeler que nous sommes le syndicat majoritaire du second degré.

Veiller à établir une **liste équilibrée**, avec le maximum de matières représentées, la mixité respectée et le personnel de vie scolaire intégré...

Il est primordial que nos listes fassent clairement apparaître les sigles syndicaux et l'appartenance à la FSU. Contrairement à une liste « maison », seule une **liste syndicale** affiche clairement les idées qu'elle défend et légitime le rôle des élus en CA. Elle est enregistrée comme telle au niveau ministériel, ce qui permet de mesurer la représentativité syndicale réelle ( Liste FSU : SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU ...). Le jour du vote, il est important **d'être présent dans l'établissement** (le bureau de vote doit être ouvert 8 heures consécutives et disposer d'une urne fermée à clef et d'un isoloir) et **d'assister au dépouillement**. Pour le **calcul des résultats « au plus fort reste »**, se référer au **Courrier du S1 N° 2 du 13 septembre 2014** (<https://www.snes.edu/private/CS1-no-2-conseil-d-administration.html>).

En amont, demander à connaître **les collègues qui ne travaillent pas** ce jour-là pour leur rappeler les modalités de vote par correspondance, et les collègues qui **exercent dans plusieurs établissements** (ils votent dans l'établissement où ils effectuent la partie la plus importante de leur service et en cas de service égal, ils ont la possibilité de choisir où ils votent en prévenant les chefs d'établissement).

**Et n'oubliez pas de faire parvenir vos résultats au S3 (fiche en annexe) !**

Pour toute information complémentaire :

Courrier de S1 n°2 du 13 septembre 2014

Contactez Pascal Chaumard au local de la section académique à Nice.

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

### **Pour une fois, l'adresse administrative sera utile !**

---

Du 27 novembre au 4 décembre, nos professions seront appelées à élire leurs représentants en CT, CAP ou CCP. Pour participer à ce scrutin, utiliser l'adresse mail administrative (de type prenom.nom@ac-nice.fr) est obligatoire. L'accès à l'espace électeur se fera à partir de cette adresse.

Attention, l'adresse administrative n'est pas l'adresse de l'ENT ou de I-Prof.

D'ores et déjà, il est de notre responsabilité de sensibiliser nos collègues à l'utilisation de cette adresse.

- ils doivent vérifier que l'adresse est active
- ils doivent vérifier que la boîte mail n'est pas saturée

Pour les aider : [www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html](http://www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html).

## **FICHE PRATIQUE STAGIAIRES**

---

Vous trouverez en annexe une "Fiche pratique du S1" qui synthétise les situations des stagiaires 2014-2015 (quotité d'affectation, formation). Pour toute information supplémentaire, ne pas hésiter à contacter les militantes et les militants à la permanence du secteur "Stagiaires".

## **SYNDICALISATION**

---

La campagne de syndicalisation commence. La circulaire « trésorerie » a été adressée aux trésoriers de chaque établissement. Rappelons que la force du syndicat se mesure aussi à son nombre d'adhérents. Vous trouverez le matériel et le barème de cotisation sur le site académique du SNES-FSU : [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu).

Vous pourrez suivre également l'avancement de la syndicalisation de votre établissement sur le site national du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE

Je vote SNES-FSU aux CAP

Je vote FSU aux CT

